

## **AVIS DE PUBLICITÉ ET DE MISE EN CONCURRENCE POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL POUR L'IMPLANTATION D'UN CABINET MÉDICAL SITUÉ 54 BIS RUE BERTHELOT**

**Objet** : La Ville de Chatou réalise un appel à projets afin de mettre à disposition un local pour l'implantation d'un cabinet médical, situé au rez-de-chaussée d'un immeuble situé 54 bis rue Berthelot à Chatou d'une superficie de 49.42 m<sup>2</sup>. Afin de mettre à disposition ce local appartenant au domaine privé de la commune, la Ville lance une procédure de mise en concurrence simplifiée pour sélectionner le médecin qui exercera son activité professionnelle.

La forme juridique de la contractualisation prendra la forme d'une convention d'occupation temporaire du local situé au rez-de-chaussée 54 bis rue Berthelot.

**Durée** : L'autorisation sera délivrée avant le 1er avril 2021 pour une durée d'un an. Elle sera ensuite reconductible tacitement chaque année pour une durée d'un an. La durée totale ne pouvant excéder trois ans.

**Dossier de consultation** : à demander à l'adresse suivante : [agj@mairie-chatou.fr](mailto:agj@mairie-chatou.fr)

### **Dossier de candidature** :

Le dossier de candidature doit être notamment constitué des documents suivants rassemblés dans un seul fichier au format pdf (Le dossier de candidature ne doit pas dépasser 25 pages) :

- une lettre de candidature et un curriculum vitae détaillé du futur preneur (diplômes, attestations et tout élément démontrant les qualifications du médecin et prouvant ses aptitudes à exercer la fonction).
- **la fiche de candidature dûment remplie**;
- un descriptif, si nécessaire illustré, des activités de médecine générale, les perspectives envisagées ;
- un compte d'exploitation prévisionnel au minimum sur 3 ans (et pour les entités dont la création est inférieure à 3 ans, une présentation d'un compte de résultat prévisionnel).

### **Critères de sélection** :

- La qualité et la nature de l'offre proposée (60 points),
- L'expérience et la motivation du candidat (40 points),

### **Dépôt de la candidature** :

Le dossier de candidature ainsi constitué devra être déposé soit directement contre récépissé ou envoyé par pli recommandé avec accusé de réception postal, au plus tard le **31 janvier 2022 à 17h00**, sous enveloppe unique portant mention :

**CONSULTATION POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL SITUÉ 54 BIS RUE BERTHELOT A CHATOU**

à l'adresse suivante :

**MAIRIE DE CHATOU**  
**Centre Administratif de Chatou**  
**Direction des Affaires Générales, Juridiques et de la Commande Publique**  
**3 rue des Beunes**  
**78400 CHATOU**

D'une manière générale, le dossier pourra être déposé du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

**Adresse à laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :**

Direction des Affaires Juridiques

Centre Administratif – 3 rue des Beaunes – 78400 CHATOU

Tel : 01 34 80 46 16 ou

Direction de la Culture à : [culture@mairie-chatou.fr](mailto:culture@mairie-chatou.fr).